

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2010-13-6-13

Séance du vendredi 5 novembre 2010

ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL (PROGRAMME C741 – CHAPITRE 65)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport CG 2009 5-6-2 du 9 décembre 2009 relatif à l'Agriculture,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'environnement et du Cadre de Vie du 20 septembre 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue des subventions d'un montant total de 41.500,00 € au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural réparties conformément au tableau joint en annexe 1 au rapport,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme C741, au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 928.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté